

FR B14.135T

MINISTÈRE
DES CLASSES MOYENNES
ÉCONOMIQUES
INDUSTRIELLES
ET COMMERCIALES

ROYAUME DE BELGIQUE

B43 K 5/14



INDUSTRIELLE
COMMERCIALE

424.772

FR B14.135

BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Classes Moyennes et des Affaires Économiques
~~Le Ministre des Affaires Économiques.~~

Vu la loi du 24 mai 1854 ;

Vu la convention d'union pour la protection de la propriété industrielle ;

Vu le procès-verbal dressé le 22 novembre 1937 à 13 h 45,

au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant :

ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à *Société Anonyme des Établissements
Édac,*
104, Boulevard Orago, à Paris,
repr. par M. A. Haarsens, à Bruxelles,
un brevet d'invention pour : *Perfectionnements aux porte-plume
réservoirs à ampoules d'encre amorçables.*

faisant l'objet d'une première demande de brevet qu'elle a déclaré avoir été déposée
en France le 27 novembre 1936, au nom de M.
R. J. J. Hallauer dont elle est l'ayant-droit.

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls,
sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exac-
titude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 31 décembre 1937.

Au nom du Ministre et par délégation :
Le Directeur, chef de service

E. Caplan

L'éditeur: Kluwer, 1937, 100 p., 100 fr.

ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES
ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES
BREVET d'invention n° 424772
DEMANDE DEPOSEE. le 22. XI. 1937
BREVET ACCORDE par arrêté ministériel du 21 XII. 1937

BREVET D'INVENTION

" PERFECTIONNEMENTS AUX PORTE-PLUME RESERVOIRS A
AMPOULES D'ENCRE AMOVIBLES ".

Société dite: SOCIETE ANONYME DES ETABLISSEMENTS EDAC.

Convention internationale : Priorité d'un brevet d'invention
n° 814.135 déposé en France le 27 novembre 1936, par Mr. Ro-
bert Jean Jacques HALLAUER.

On connaît des porte-plume réservoirs dans le corps
desquels on introduit des ampoules d'encre dont l'extrémité
qui vient en contact avec la tête du porte-plume, comporte
une membrane ou un bouchon automatiquement perforé au moment
de l'introduction de l'ampoule, par un perforateur porté par
la tête, en sorte que l'encre peut alors s'écouler de l'am-
poule vers la plume.

Les porte-plume de ce genre présentent l'avantage
d'un remplissage très simple et très pratique puisque, après
épuisement de l'encre d'une ampoule, on n'a qu'à enlever

l'ampoule vide et la remplacer par une ampoule pleine.

Avec ces porte-plume connus, l'utilisateur est obligé d'avoir toujours sur lui, en plus de son porte-plume, une ampoule pleine afin qu'il soit toujours à même de pallier à l'épuisement de l'encre de l'ampoule en service.

C'est là un inconvénient grâce auquel la présente invention a pour but de remédier.

Le porte-plume selon l'invention est essentiellement caractérisé par le fait que son corps est susceptible de recevoir, simultanément, une ampoule en position de service, c'est-à-dire en communication avec la plume, et une ampoule de réserve que l'utilisateur mettra à la place de l'ampoule en service après épuisement de celle-ci.

Grâce à cette disposition, l'utilisateur n'a pas à emporter sur lui une ampoule de réserve puisque le porte-plume contient lui-même la réserve d'encre.

Un certain nombre d'autres avantages et particularités de la présente invention ressortiront de la description qui va en être faite en regard du dessin annexé qui représente, schématiquement et simplement à titre d'exemple, une forme de réalisation d'un porte-plume selon l'invention.

Sur ce dessin:

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale;

La figure 2 est une vue en coupe transversale suivant la ligne II-II de la figure 1.

Le porte-plume représenté comprend un corps 1 muni d'une tête formée d'une douille 2 et d'une pièce 3 portant à l'intérieur du corps 1, une lance ou perforateur 4. Un ca-

qui le capillarite 2, alimentant la plume 6, est pratiqué à cette pièce 2 et la lance 4.

L'alimentation en encre de ce porte-plume est obtenue au moyen d'ampoules 2-7a dans chacune desquelles le corps, en verre par exemple ou toute autre matière, dont une extrémité ouverte reçoit, après remplissage de l'ampoule le bouchon 8, en caoutchouc ou matière similaire. Ce bouchon est préalablement percé d'une cirière qui, grâce à l'élasticité de la matière, assure normalement la fermeture complète de l'ampoule.

Le corps du porte-plume reçoit simultanément deux de ces ampoules: une ampoule en service 2, et une ampoule de réserve 7a. Ces deux ampoules sont portées par un étui double qui comporte, de chaque côté d'une partie rétrécie 1, d'une part, une douille 11 formant pince dans laquelle est serrée la base de l'ampoule 2 en service et, d'autre part, une douille plus longue 11a formant une gaine dans laquelle est librement logée l'ampoule de réserve 7a.

Le corps 1 du porte-plume est fermé par un chapeau 15 dans un évidement extrême duquel est logé un ressort 14 destiné à appliquer l'extrémité à bouchon de l'ampoule en service 2 contre la tête du porte-plume. Ce ressort agit sur une rondelle 13 s'appuyant elle-même contre l'extrémité de la gaine 11a qui transmet alors, à l'exclusion de l'ampoule 7a, la pression du ressort 14 à l'ampoule 2.

Lors de la mise en place des ampoules dans le corps 1, la lance 4 pénètre dans la piqûre du bouchon 8; l'encre peut alors librement s'écouler vers la plume 2. Le bouchon 8 étant pressé contre la tête 2 assure lui-même une étanchéité

partir.

Lorsque l'ampoule 2 est vide, on dévisse le capot 12, et on retire l'état 11-11a avec les deux ampoules 2-2a qu'il porte. On élimine l'ampoule vide 2 et on met à sa place, dans la bouille 11 l'ampoule de réserve pleine 2a. On replace l'ensemble dans le corps 1 et après revissage à l'état 12, le porte-plume se trouve le nouveau avec une nouvelle provision d'encre. Une nouvelle ampoule de réserve pleine ne pourra ultérieurement être placée dans la bouille 11.

Grâce à l'invention, l'usager n'a donc pas à porter constamment sur lui, une ampoule de réserve, le porte-plume contenant lui-même sa réserve d'encre.

Un autre avantage réside dans le fait que le réservoir en deux parties assure un écoulement plus régulier. En effet, avec les porte-plume à grande contenance, il se produit toujours quand ils sont aux 2/3 vides, un écoulement plus intense, dû à la pression du volume d'air ayant remplacé l'encre dans le réservoir.

Enfin grâce au bouchon en caoutchouc 8 dont la lance 4 ne fait que dilater provisoirement la piqûre, l'usager pourra retirer l'ampoule en service 2 avant son épuisement complet sans que de l'encre s'en échappe puisque dès que la lance 4 se dégage du bouchon 8, la piqûre de ce dernier se referme automatiquement et de façon étanche du fait même de l'élasticité de la matière.

Il va d'ailleurs de soi que l'invention n'a été décrite et représentée qu'à titre explicatif et nullement limitatif et qu'on pourra y apporter des modifications de détail sans altérer son esprit.

R E S U M E

Porte-plume réservoir à cartouches d'encre amovibles, essentiellement caractérisé par le fait que son corps est susceptible de recevoir, simultanément, une ampoule en position de service, c'est-à-dire en communication avec la plume, et une ampoule de réserve que l'usager mettra à la place de l'ampoule en service, après enlèvement de celle-ci.

Ce porte-plume peut être caractérisé, en outre, par les points suivants, ensemble ou séparément:

a) Les deux ampoules, placées l'une à la suite de l'autre suivant l'axe du porte-plume, sont portées par un étui double dans l'une des branches duquel est pincée la base de l'ampoule en service tandis que dans l'autre branche, affectant la forme d'une gaine, l'ampoule de réserve est logée librement.

b) Chaque ampoule est fermée, à une extrémité, par un bouchon en caoutchouc préalablement percé d'une piqûre dans laquelle pénètre en la dilatant, au moment de la mise en place de l'ampoule, une lance ou perforateur porté par la tête du porte-plume, cette piqûre se refermant automatiquement, si on retire l'ampoule.

c) Le bouchon en caoutchouc de l'ampoule en service est appliqué de façon étanche contre la tête du porte-plume, par un ressort qui agit sur ladite ampoule, par l'intermédiaire de l'étui double susmentionné.

Bruxelles, le 22 novembre 1937.
P.Pon.: Sté dite: SOCIÉTÉ ANONYME
DES ÉTABLISSEMENTS EDAC.

Edo. Jantzen

Fig. 1

124772

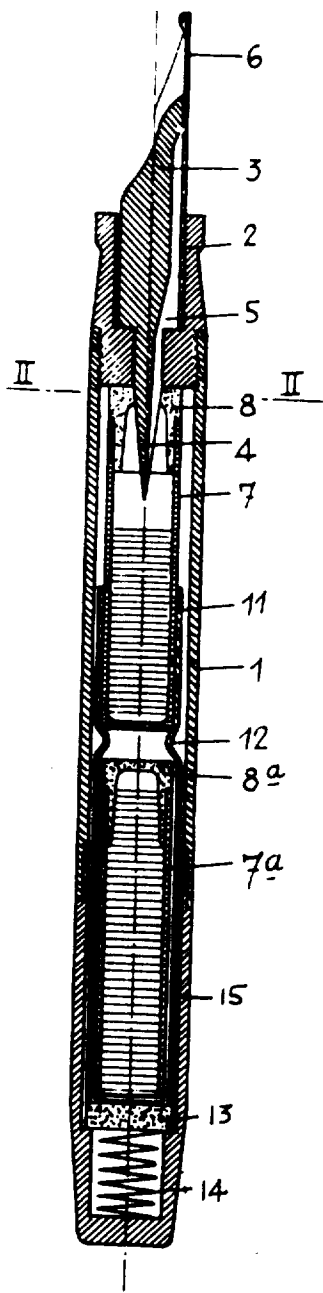
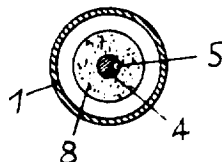


Fig. 2



Bruxelles, le 22 novembre 1937.
 P. Fon.: Ste dite: SOCIÉTÉ ANONYME
 DES ÉTABLISSEMENTS EDAC.

M. J. F. F. F.

3